

2017_CT2_352

OBJET : Politique culturelle et sportive - Culture - Attribution de subventions en fonctionnement à des associations culturelles du Pays d'Aix

Le 6 juillet 2017, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 30 juin 2017, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy – ARDHUIN Philippe – BACHI Abbassia – BARRET Guy – BONTHOUX Odile – BOUDON Jacques – BOULAN Michel – BOUVET Jean-Pierre – BRAMOULLÉ Gérard – CALAFAT Roxane – CANAL Jean-Louis – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHAZEAU Maurice – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – FABRE-AUBRESPY Hervé – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GROSSI Jean-Christophe – HOUEIX Roger – LAFON Henri – LENFANT Gaëlle – LHEN Hélène – MANCEL Joël – MENFI Jeannot – MONDOLONI Jean-Claude – MORBELLI Pascale – NERINI Nathalie – PELLENC Roger – PERRIN Jean-Marc – PIZOT Roger – POLITANO Jean-Jacques – PRIMO Yveline – RENAUDIN Michel – SERRUS Jean-Pierre – SLISSA Monique – TALASSINOS Luc – TAULAN Francis – TERME Françoise – YDE Marcel

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à RENAUDIN Michel – AMAROCHE Annie donne pouvoir à LAFON Henri – AMIEL Michel donne pouvoir à SLISSA Monique – AUGÉY Dominique donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – BALDO Edouard donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre – BENKACI Moussa donne pouvoir à BACHI Abbassia – BUCCI Dominique donne pouvoir à CALAFAT Roxane – DEVESA Brigitte donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc – DI CARO Sylvaine donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – GUINIERI Frédéric donne pouvoir à PELLENC Roger – MALAUZAT Irène donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – MALLIÉ Richard donne pouvoir à HOUEIX Roger – MEÏ Roger donne pouvoir à PRIMO Yveline – MERCIER Arnaud donne pouvoir à FREGEAC Olivier – MERGER Reine donne pouvoir à CHAZEAU Maurice – MICHEL Marie-Claude donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – PAOLI Stéphane donne pouvoir à BOUDON Jacques – RAMOND Bernard donne pouvoir à MANCEL Joël – ROLANDO Christian donne pouvoir à GROSSI Jean-Christophe – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre donne pouvoir à TAULAN Francis – TRAINAR Nadia donne pouvoir à FABRE-AUBRESPY Hervé – ZERKANI-RAYNAL Karima donne pouvoir à TERME Françoise

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : AMEN Mireille – BORELLI Christian – BOYER Raoul – BURLE Christian – CHARRIN Philippe – CIOT Jean-David – DAGORNE Robert – de BUSSCHERE Charlotte – FERAUD Jean-Claude – FILIPPI Claude – GALLESE Alexandre – GARELLA Jean-Brice – JOISSAINS Sophie – JOUVE Mireille – LAGIER Robert – LEGIER Michel – MARTIN Régis – PEREZ Fabien – PROVITINA-JABET Valérie – ROUVIER Catherine – SALOMON Monique – SUSINI Jules

Secrétaire de séance : Roxane CALAFAT

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

Politique culturelle et sportive Culture

■ Séance du 6 juillet 2017

07_2_01

■ Attribution de subventions en fonctionnement à des associations culturelles du Pays d'Aix

Madame le Président soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Par délibération n°2001_A101 du Conseil de Communauté du 19 octobre 2001, la Communauté du Pays d'Aix décidait la création d'un fonds d'intervention permettant d'apporter des subventions à des opérations culturelles de portée intercommunale développées par des associations.

La Communauté du Pays d'Aix a voté ensuite sa propre politique culturelle le 16 mai 2003 (délibération n°2003_A080). La politique culturelle de la CPA confirme les objectifs d'éducation, de création de lien social entre les habitants et de contribution au développement économique du territoire. Elle adjoint dans sa politique culturelle spécifique les notions de renforcement de l'identité territoriale, de soutien à l'initiative locale de dimension intercommunale, de structuration du Territoire du Pays d'Aix et de mise en réseau des équipements culturels.

Dans ce cadre, il est proposé que la Métropole Aix-Marseille-Provence - Territoire du Pays d'Aix, prolonge cette politique culturelle et ce dispositif de subventionnement, étant ainsi un partenaire essentiel des associations qui participent au rayonnement culturel du territoire et démontre ainsi sa volonté de soutenir la création, la diffusion artistique et l'action culturelle, avec des projets et des manifestations accessibles au plus grand nombre.

Le fonds d'intervention à destination des associations intéresse uniquement les manifestations sur la base des critères rappelés ci-après :

- Le montant du fonds est ajusté chaque année dans le cadre de l'élaboration du Budget Primitif,
- Les opérations sont en rapport avec la compétence intercommunale et dépassent le strict cadre communal.

La participation du Territoire du Pays d'Aix est cadrée de la manière suivante :

- 30% maximum du budget de l'opération, hormis les tournées intercommunales et le soutien aux grands opérateurs pour leur fonctionnement,
- L'instruction de la demande inclut la sollicitation de l'avis du Maire de la commune.

Toutes les demandes de subvention qui sont présentées dans ce rapport ont reçu un avis favorable des Maires des communes concernées.

En outre, si le montant des dépenses varie à la hausse, la participation du Pays d'Aix n'est pas réévaluée. Si le montant des dépenses varie à la baisse, la participation du Pays d'Aix est recalculée au prorata des dépenses réelles justifiées sur le montant des dépenses prévisionnelles. (Article 12.3.3 du Règlement Budgétaire et Financier adopté par la délibération HN 021-049/16/CM du Conseil de la Métropole du 7 avril 2016).

Ces associations sont soumises aux règles de paiement suivant l'article 12.4 du Règlement Budgétaire et Financier adopté par la délibération HN 021-049/16/CM du Conseil de la Métropole du 7 avril 2016 fixant les seuils de mandatement de subventions (si le montant de la subvention est supérieur à 5 000 €) comme suit : 80% de la subvention après la notification de la subvention, 20 % à la remise d'une attestation de service fait et des pièces comptables justificatives.

La participation financière de la collectivité n'est pas soumise à un plafond.

Il est donc aujourd'hui proposé, sur la base du tableau ci-dessous, de procéder à l'attribution de 13 subventions pour un montant total de 33 000 € dans le cadre du fonds d'intervention à destination des associations.

N° GU	Nom Association	Commune (siège social)	Manifestation	Dates Projet	Subvention N-1	Total Budget prévisionnel	Subvention sollicitée	subvention sollicitée ville	Montant proposé	Date commission	Date CT
2017_00 162	Diastema	Aix-en- Provence	Concert de musique classique dans un but culturel	3 concerts 1 ^{er} trimestre 2017 / 2 concerts 2 ^{ème} trimestre 2017	-	5 450,00 €	1 080,00 €	-	1 000,00 €	31/05/17	22/06/17
2017_00 177	Effervescences musicales	Saint Cannat	Les nocturnes sainte Victoire	Du 30/06/2017 au 12/07/2017	-	55 000,00 €	20 000,00 €	Peynier et Trets : aides en nature	7 000,00 €	31/05/17	22/06/17
2017_00 169	Aix Ensemble	Aix-en- Provence	Radio Zinzine fait son festival	18/06/17	4 000,00 €	14 500,00 €	6 000,00 €	-	3 000,00 €	31/05/17	22/06/17
2017_00 257	LAZA	Aix-en- Provence	Dans ces paysages / Création spectacle et action ateliers auprès des habitants	de janvier à septembre 2017	-	26 850,00 €	10 000,00 €	-	3 000,00 €	31/05/17	22/06/17
2017_00 375	Terpsichore	Vitrolles	Spectacle de danse	24/06/17	-	4 200,00 €	2 000,00 €	800,00 €	1 000,00 €	31/05/17	22/06/17

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170706-2017_CT2_352-DE
Date de télétransmission : 19/07/2017
Date de réception préfecture : 19/07/2017

2017_00 359	Choeur Regional PACA	Aix-en-Provence	Requiem de Faure	25/03/17	-	6 490,00 €	1 500,00 €	-	1 500,00 €	31/05/17	22/06/17
2017_00 55-57- 58-59	Comité des fêtes de Venelles	Venelles	Les Bacchanales du Jazz Fête de la Musique Dansons sous les étoiles Fête de la Vigne et du Vin	20/05/2017 21/06/2017 09/06/2017 15/09/2017		33 452,00 €	3 600,00 €		3 000,00 €	31/05/17	22/06/17
2017_00 367	Fondation Saint John Perse	Aix-en-Provence	La chine d'hier	Du 9 juin au 28 octobre 2017	n-2 : 3000 €	12 000,00 €	3 000,00 €	2 000,00 €	3 000,00 €	31/05/17	22/06/17
2017_00 431	Environnement energie ecologie	Simiane-Collongue	Réalisation de la seconde fresque	Du 15/05/2017 au 20/05/2017	-	4 000,00 €	1 000,00 €	-	1 000,00 €	31/05/17	22/06/17
2017_00 380	Festi'val de durance	Meyrargues	2 pièces de théâtre peyrolles	-octobre 2017	-	1 700,00 €	300,00 €	300,00 €	1 500,00 €	31/05/17	22/06/17
2017_00 381			Pièces de théâtre st Estève Janson	-octobre 2017	-	850,00 €	150,00 €	150,00 €		31/05/17	22/06/17
2017_00 382			Pièce de théâtre Venelles	-octobre 2017	-	850,00 €	150,00 €	150,00 €		31/05/17	22/06/17
2017_00 383			6 pièces de théâtre Meyrargues	avril/mai/octobre 2017	-	5 100,00 €	900,00 €	900,00 €		31/05/17	22/06/17
2017_00 519	Association Musicale du Puy Ste Réparate	Le Puy Sainte Réparate	Evènement Musical	Année 2017	0,00 €	10 000,00 €	2 500,00 €	Le Puy Sainte Réparate : 1000,00€	1 500,00 €	31/05/17	22/06/17
2017_00 590	Les harmos de la Garenne	Peynier	Concert Variété de la Chorale	23/06/17	0,00 €	8 000,00 €	3 000,00 €	0,00 €	1 500,00 €	31/05/17	22/06/17
2016_00 010	Les Journées de l'éloquence	Aix en Provence	Solde édition 2016	21 au 28 Mai 2016	100 000,00 €				5000 €	31/05/17	22/06/17

Total : 33 000 €

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170706-2017_CT2_352-
DE
Date de télétransmission : 19/07/2017
Date de réception préfecture : 19/07/2017

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire du Pays d'Aix,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Les délibérations n°HN 088-219/16/CM du Conseil de la Métropole du 28 avril 2016 et n°FAG 002-542/16/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2016 portant délégation du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire du Pays d'Aix ;
- L'avis de la Commission Culture et Sports du Territoire du Pays d'Aix du 31 mai 2017.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que la Métropole Aix-Marseille Provence - Territoire du Pays d'Aix est un partenaire privilégié des associations qui participent au rayonnement culturel du territoire démontrant ainsi sa volonté de soutenir la création, la diffusion artistique et l'action culturelle avec des opérations accessibles au plus grand nombre.

Délibère

Article 1 :

Sont attribuées à des associations et une fondation culturelles des subventions de fonctionnement, telles que présentées dans le tableau ci-dessus, pour un montant total de 33 000 €.

Article 2 :

Madame le Président du Territoire du Pays d'Aix ou son représentant est autorisée à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits en section de fonctionnement, fonction 311, nature 6574, LC 1008 pour les associations, et en fonction 311 nature 657381 LC 1007 pour la Fondation Saint John Perse.

OBJET : Politique culturelle et sportive - Culture - Attribution de subventions en fonctionnement à des associations culturelles du Pays d'Aix

Vote sur le rapport

Inscrits	91
Votants	70
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	70
Majorité absolue	36
Pour	70
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents
Maryse JOISSAINS MASINI

Signé, le **17 JUIL. 2017**

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170706-2017_CT2_352-
DE
Date de télétransmission : 19/07/2017
Date de réception préfecture : 19/07/2017